***Les textes fondateurs des droits de l’homme :***

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **Déclaration d’Indépendance américaine** | **Déclaration des droits de l’homme et du citoyen** | **Déclaration universelle des droits de l’homme** | **Convention internationale des droits de l’enfant** |
| **Date** | 4 juillet 1776  = Independence Day | 20-26 août 1789 | 10 décembre 1948 (à Paris)  Par l’Assemblée générale des Nations-Unis représentant plus de 50 Etats | 20 novembre 1989  Par l’ONU |
| **Définition** | * Liberté, égalité, droit à la vie, propriété, recherche du bonheur * Texte rédigé principalement par Thomas Jefferson | * Droits de l’homme = droits civils qui fondent l’autonomie de chacun (liberté, égalité, sûreté, propriété) * Droits du citoyen = droits politique qui fondent la participation au pouvoir (formation de la loi, contrôle de l’impôt et de l’administration) | * Enoncé de principes devant guider l’action des gouvernements, pas de fonction juridique, mais un idéal * Elle affirme que tous les êtres humains sont égaux et doivent disposer des mêmes droits * Droits personnels de l’individu * Droits politiques et les libertés * Droits économiques, sociaux et culturels (= droits créances) | * Reconnaissance en droit d’un nouveau statut pour les enfants * Permet de dénoncer les atteintes aux droits de l’enfant et de légitimer les luttes et les actions en leur faveur * Droits spécifiques aux enfants (en rapport avec leur développement et leur éducation) * Définition d’un enfant * = personne de -18 ans * Vulnérable, besoin de protection contre les abus * Pourvoir à ses besoins (santé, éducation) * Il n’appartient à personne, fait partie d’une famille, d’une société * Il a des droits : * Droits civils (nom, nationalité) * Droits économiques (niveau de vie suffisant, droit de grève 1864, droit syndical 1884, droit au repos hebdomadaire 1907, droit aux congés payés 1936 …)) * Droits sociaux (santé, sécurité matérielle, repos et loisirs, Sécurité Sociale 1945-46) * Droits culturels (éducation) |
| **Contexte** | * révolte contre la monarchie britannique (qui prélevait trop d’impôts et de taxes) le 4 juillet 1776 par les Treize Colonies britanniques d’Amérique du Nord. | * L’été 1789 marque la fin de la monarchie absolue et de l’Ancien régime social, fondé sur les privilèges (période de peurs) * Volonté de fixer dans un texte officiel les transformations | * Sous l’impulsion d’Eléonore Roosevelt et René Cassin * Le préambule souhaite empêcher les crimes de la Seconde Guerre Mondiale * Compromis entre deux conceptions des droits de l’homme : le libéralisme et le marxisme * Ces droits ne portent pas atteinte à la souveraineté des Etats | * De nombreux Etats signataires ne respectent pas ces droits : travail des enfants, exploitation … * Sensibilisation au niveau international |
| **Influencé par** |  | * Philosophes des Lumières * Déclaration d’Indépendance américaine (8 juillet 1776) |  |  |
| **Conséquence** |  | * Permet la reconnaissance de droits aux exclus de l’Ancien régime (comédiens, protestants, juifs, hommes libres de couleur) * Restriction : exclusion des pauvres et des femmes de la souveraineté |  |  |
| **Suite** |  | * Extensions : * Préambule de la constitution de 1946 reprend les conquêtes sociales et politiques des XIXe et XXe siècles * 1944 droit de vote des femmes * Constitution de 1958, rappel de la Déclaration des droits de l’homme et du citoyen = valeur constitutionnelle |  |  |

***Rôles de chacun***

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  | **Parlement**  (pouvoir législatif) | |
|  | **Président** | **Premier ministre** | **Ministres** | **Gouvernement**  (pouvoir exécutif) | **Assemblée Nationale** | **Sénat** |
| **Elu / nommé** | Election au suffrage universel direct (par le peuple) | Nommé par le Président | Le Premier ministre propose une liste de personnalités, mais c’est le Président qui les nomme |  | * députés élus au suffrage universel direct uninominal majoritaire en 2 tours * avoir 23 ans, être français depuis au moins 10 ans * mandat de 5 ans * 577 en tout au Palais-Bourbon * Peut être dissoute par le Président * Peuvent renverser le gouvernement | * Sénateurs élus au suffrage universel indirect par un collège électoral du département composé de conseillers municipaux, généraux, régionaux et de députés * Avoir 35 ans * Mandat de 6 ans * 331 en tout au palais du Luxembourg (en 2011 348) * Ne peut pas être dissoute par le Président |
| **Tâches** | * Nomme le Premier ministre et les membres du gouvernement * Préside le Conseil des Ministres (rôle actif) * Signe les ordonnances et les décrets du Conseil des Ministres * Nomme aux emplois civils et militaires les plus importants (ex. conseillers d’Etat, ambassadeurs, Préfets, recteurs d’académie, Cour des comptes et administrations générales …) * Symbolise l’Etat français à l’étranger, peut intervenir dans la négociation de traités * Peut intervenir au Parlement lors de sessions extraordinaires * Peut dissoudre l’Assemblée Nationale * Chargé de la promulgation des lois * Peut saisir le Conseil constitutionnel avant la promulgation d’une loi (contrôle le travail du parlement) * Peut organiser des Référendums ou les refuser * Garant de l’indépendance de l’autorité judiciaire * A le droit de grâce * Nomme les 9 membres du Conseil supérieur de la Magistrature (depuis 1993, seulement 1) * Nomme 3 des 9 membres du Conseil constitutionnel (dont le président) et est lui-même membre de droit après son mandat * Chef des armées | * Dirige le gouvernement * en fixe les objectifs généraux * arbitre entre les ministres * est responsable de la majorité qui soutient le gouvernement * peut engager la responsabilité du gouvernement devant l’Assemblée Nationale * responsable de la défense nationale * peut décréter la mobilisation générale | = un politique qui doit répondre aux questions du Parlement   * chef d’une administration, dont il gère le budget * participent au **Conseil des Ministres** (on y présente les projets de loi, nomme les hauts fonctionnaires, arbitrages …) | * propose des lois (ne les vote pas) et les fait appliquer * en rédigeant des décrets (et ordonnances ?) | **Parlement :**   * vote les lois * contrôle le gouvernement, qui doit répondre aux questions du Parlement * possibilité de motion de censure et vote de confiance * vote les budgets des administrations gérés par les ministres * peut voter (par les deux assemblées) la révision de la Constitution sur demande du Président après proposition du Premier ministre et parlement, définitif après référendum ou parlement réuni en congrès à Versailles (art. 89) * l’opposition peut proposer des amendements * se réunit d’oct à juin et en session extraordinaire si besoin * parfois modalités de vote particulières ex. loi de finance, lois organiques | |
| * Le Premier ministre peut engager la responsabilité du gouvernement devant l’Assemblée Nationale et peut demander l’ouverture d’une commission d’enquête pour vérifier l’action du gouvernement |  |
| **Autre** | En 2007 Sarkozy souhaite « agit sur tout » et hyperprésidentialise la fonction   * en période de crise, il peut saisir les pleins pouvoirs | * peut démissionner (le Président ne peut le révoquer) * parfois cohabitation entre Président et Premier Ministre de bords politiques opposés (ex : 1986-1988, 1993-1995, 1997-2002) |  |  | * Subit les changements politiques comme le gouvernement * a la préséance sur le Sénat, car les députés sont élus par voie directe par le peuple | * Stabilité politique * Représente la France rurale * si le Président décède, le président du Sénat assure l’intérim |

**Caractéristique du pouvoir exécutif sous la Ve République :**

La France s’est donné un système hybride (ni parlementaire (= c’est le parlement qui fait et défait le gouvernement), ni présidentiel (comme aux Etats-Unis où il n’y a pas de Premier ministre)) dans lequel le Président détermine la politique de la France, mais c’est le Premier ministre qui la met en œuvre.

On peut s’interroger sur l’abstention, le vote contestataire et la diversité des scrutins (locaux, référendum, européens …)

***Définition de démocratie et république :***

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Démocratie** | **République** |
| **Origine** | * réformes engagées à Athènes au VIe siècle avant J-C * étymologiquement : * démos = peuple * kratos = pouvoir | * étymologiquement : latin * res publica = chose publique * désigne l’intérêt général * les Romains ont été les premiers à s’organiser en république * définie dans la Déclaration des droits de l’homme et du citoyen + préambule de la constitution de 1946 et de 1958 |
| **définition** | = Régime politique dans lequel le peuple est souverain et détient le pouvoir collectivement (par l’intermédiaire de députés élus au suffrage universel)   * démocratie directe = le peuple exerce le pouvoir * démocratie représentative = le peuple élit des représentants | = Etat gouverné par des représentants élus par le peuple (différent de royaume ou empire) |
|  | * 3 principes : * Le débat avant décision * Des institutions qui permettent le débat et mettent en œuvre les décisions * La justice qui permet d’appliquer les décisions * Etat de droit où la puissance publique est soumise au droit (comme les individus) * Séparation des pouvoirs : * Pouvoir exécutif = gouvernement * Pouvoir législatif = Assemblée * Pouvoir judiciaire = magistrats | * La constitution insiste sur : * Droits individuels : liberté, égalité, fraternité * Etat de droit où les rapports humains sont régis par la loi * La République française s’appuie sur : * Une République indivisible = aucune partie du peuple ne peut s’attribuer l’exercice de la souveraineté nationale * Laïcité = met la liberté politique collective à l’abri d’entreprises des religions, tout en respectant la liberté privée des consciences * Démocratie = respect des libertés fondamentales et la désignation des différents pouvoirs au suffrage universel |
| **Autre** | Abraham Lincoln : « Le gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple ». | Sur 194 pays, 135 sont des républiques |
|  |  |  |

A l’école : la démocratie passe par l’école, par le Collège pour Tous (Haby 1975)

***Comment s’élabore une Loi ?***

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | **Gouvernement** | **Député – Assemblée Nationale** | **Sénateur - Sénat** |
| Qui propose ? | * consulte au préalable le Conseil d’Etat (= institution qui conseille le gouvernement + rôle juridique) * délibération en Conseil des Ministres * dépôt d’un projet de loi | * dépôt d’une proposition de loi | * dépôt d’une proposition de loi |
| Les différentes étapes : |  | 1. les deux chambres devront s’exprimer 2. examen en première lecture, réalisé par une commission (composée de parlementaires compétents dans un domaine précis), le texte initial peut être amendé 3. discussion en séance publique 4. vote 5. « navette » = transmission à l’autre chambre pour les étapes 2 à 4 | |
| Les conditions d’adoption ? |  | * Doit être voté par les deux chambres dans les mêmes termes * Si c’est le cas : procédure finale * Sinon : * deuxième lecture en commission et séance publique * revoté * navette vers l’autre chambre * Si désaccord : * Mise en place d’une commission paritaire (7 députés + 7 sénateurs) * Revoté * Si encore désaccord : * Le gouvernement peut demander à L’Assemblée Nationale de trancher * Procédure finale : * Saisine éventuelle du Conseil constitutionnel (vérifie si la loi est conforme avec la Constitution), après le vote, mais avant la promulgation par le Président (15j) * Promulgation * Parution au journal officiel * Parfois « passage en force » : (art. 49-3 de la constitution) * Le gouvernement peut engager sa responsabilité sur le texte * La loi est alors adoptée sans vote * Mais possibilité d’une destitution par le vote d’une motion de censure par le parlement | |

**L’organisation de la justice en France**

* Un des 3 grands pouvoirs de l’Etat (exécutif, législatif et justice)
* Principe de vie commun chargé de régler les conflits entre les individus et de sanctionner les personnes qui ne respectent pas la loi
* Respect des principes de la démocratie et de la République : indépendance, publique, gratuité

3 grands principes :

* possibilité de recours
* la preuve : le juge + police et gendarmerie, doivent apporter les preuves de la culpabilité du prévenu
* le débat contradictoire et public = respect des droits de la défense
* les juges doivent motiver leurs décisions

Symboles :

* un glaive = épée = droit de punir (justice pénale)
* une balance = droit d’arbitrer entre les particuliers (justice civile)

Justice civile :

* ne punit pas
* tribunaux d’instance (petits délits), de grande instance (divorces, successions, droits de propriété, etc.) et spécialisés (commerce, prud’hommes)

Justice pénale :

* inflige des sanctions
* tribunal de police (contraventions), correctionnel (délits ex. vols, coups et blessures …), cour d’assise (1 par département, crimes ex. assassinat, rapt, viol …)

La contestation :

* cour d’appel (35 en France), cour de cassation (à Paris)
* vérifient que les jugements sont rendus conformément à la loi

Les magistrats :

* du siège : ne se lèvent pas pour intervenir et mènent les débats, se prononcent sur la culpabilité et les peines
* du Parquet (ministère public) prennent la parole debout aux audiences, ils représentent l’Etat et réclament l’application de la loi.

***Les symboles de la République française :***

= signes d’identification de la nation

Les symboles officiels : Art. 2 de la constitution et protégé par la loi du 18 mars 2003 (sanctionne l’outrage), loi 23 avril 2005 (obligation d’apprendre l’hymne à l’école primaire)

|  |  |
| --- | --- |
| **Drapeau bleu, blanc, rouge**  = emblème national | * 17 juillet 1789, le roi, reçu à l’hôtel de ville de Paris par le maire Bailly, accepte de porter ces couleurs sur son chapeau : le bleu et le rouge, couleurs de Paris, encadrent le blanc, couleur du roi * Les révolutionnaires portèrent la cocarde * Napoléon Bonaparte uniformise le pavillon en 1794 * Le drapeau tricolore disparaît en 1815 lors de la Restauration, est rétabli en 1830 par Louis Philippe, mais disparaît à nouveau sous l’Empire |
| **La Marseillaise**  = hymne national | = chant de guerre écrit par Rouget de Lisle en 1792 (déclaration de la guerre à l’Autriche) : chanté par les marseillais lors de la prise des Tuileries le 10 août 1792 = hymne des marseillais, puis Marseillaise  Ce chant exalte la guerre, la révolution, les libertés   * Choisi comme hymne national en 1795, puis éclipses pour revenir définitivement en1879 |
| **Liberté, Egalité, Fraternité**  = devise de la République | * Sur les frontons des bâtiments publics à partir de 1880 / utilisé lors de la fête de la Liberté 1792 * « Liberté » fait référence à la prise de la Bastille le 14 juillet 1789 * « Egalité » née le 4 août 1789, abolition des privilèges * « Fraternité » vers 1793 * Valeurs de la Révolution, déjà exprimées par les philosophes des Lumières * Par Antoine-François Momoro, membres du club des Cordeliers, mai 1791 * Devient officiellement celle de la Seconde République sous l’impulsion de Louis Blanc en 1848 * Pendant Vichy « travail, famille, patrie », mais en 1941 De Gaulle rappelle son attachement |

Les symboles non officiels :

|  |  |
| --- | --- |
| Marianne | * Souvent présent dans les Mairies, mais aucune obligation * Elle représente la République * Porte le bonnet phrygien = symbole antique de la liberté (esclaves affranchies à Rome, révolutionnaires) * Sein n u = mère nourricière * Chaînes brisées = elle a conquis la liberté * Triangle = égalité * Balance = justice * Les faisceaux = autorité étatique * Le prénom = * Marie-Anne = prénom courant représentant le peuple * Prénom péjoratif utilisé par les monarchistes pour désigner la République * Apparaît à la Révolution, mais symbole depuis 1848, Seconde République et surtout IIIe République * Ex. Brigitte Bardot, Mireille Mathieu, Catherine Deneuve, Inès de la Fressange, Evelyne Thomas … |
| Le 14 juillet  = fête nationale | = prise de la Bastille   * La loi de juillet 1880 qui instaure le 14 juillet comme fête nationale commémore plutôt le 14 juillet 1790 = fête de la Fédération * Symbolise la conquête de la liberté par le peuple mais également le droit à l’insurrection et la lutte contre toutes les formes d’oppression et d’arbitraire … |
| Le coq (sportif) | * Le terme latin « gallus » signifie à la fois ‘coq’ et ‘gaulois’ |

***Les symboles de l’Union Européenne***

|  |  |
| --- | --- |
| **Drapeau**  Douze étoiles jaunes en cercle sur fond bleu | * Au départ symbole du Conseil de l’Europe (institution depuis 1949) depuis 1955 * Ensuite de la CEE * Puis de l’Union Européenne en 1986 quand elle comporte 12 membres, mais les 12 étoiles symbolisent l’harmonie, la plénitude, et le cercle évoque la solidarité entre les peuples * Concepteur : Arsène Heitz, agent du Conseil de l’Europe dit s’être inspiré de la Vierge Marie (souvent représentée avec 12 étoiles au-dessus de la tête et en bleu. |
| **Hymne**  Extrait de l’Ode à la joie, mouvement de la neuvième symphonie de Ludwig Van Beethoven | * D’abord une musique, mais certains pays ont rajouté des paroles (comme en France) * Depuis 1985 |
| **Devise**  « In Varietate concordia »  = Unis dans la diversité | * Adoptée en 2000, suite à un concours proposé aux classes de l’enseignement secondaire |
| **Fête de l’Europe**  Le 9 mai | * Date choisie en 1985 * Commémore le discours de M Schuman le 9 mai 1950, ce ministre des affaires étrangères français exprimait pour la première fois l’idée d’une Europe unie et la nécessité d’une paix durable entre la France et l’Allemagne 🡪 création de la CECA en 1951 et CEE en 1957 |
| **L’Euro** | * Monnaie de comptes depuis 1/01/1999 et en circulation depuis 1/01/2002 * Aujourd’hui dans 16 Etats / 27 (par choix ex. Royaume-Uni, Suède ou par non satisfaction aux critères : * Déficit public < 3% du PIB * Inflation maîtrisée * Devise nationale stable, etc. * Une face européenne et une face nationale * Sur les billets : des fenêtres, portes et ponts qui symbolisent l’ouverture et l’entrée dans une ère nouvelle |

**CEE** = Communauté Economique Européenne

Créée en 1957 par le traité de Rome, la Communauté Economique Européenne poursuit l'oeuvre de construction européenne entreprise par la [**CECA** (Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier)](http://www.hist-geo.com/Glossaire/CECA.php).

La CEE prévoit la coopération économique, l'abolition progressive des barrières douanières entre les pays membres et la mise en place de tarifs douaniers communs avec l'extérieur. Rassemblant dès **1957** six pays (France, RFA, Italie, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg), la CEE s'élargit en 1973 avec l'entrée du Royaume-Uni, de l'Irlande et du Danemark ; puis en 1981 avec l'entrée de la Grèce ; et en 1986 avec l'entrée de l'Espagne et du Portugal.

La CEE reste en place jusqu'au 1er janvier **1993**, avec l'application du traité de Maastricht (prévoyant une monnaie unique et une citoyenneté européenne) : elle laisse alors la place à l'[**Union Européenne (UE)**](http://www.hist-geo.com/Glossaire/UE.php)**.**

1951 CECA

1957 CEE, Traité de Rome 1973 + Royaume-Uni, Irlande et Danemark 1981 + Grèce 1986 + Espagne et Portugal

1993 UE, Traité de Maastricht

***Comment devient-on français ?***

|  |  |
| --- | --- |
| **Droit du sang** | Si au moins un des deux parents est français, naissance sur le sol français où pas (naissance par filiation) |
| **Droit du sol** | Pas automatique : au moins un des deux parents doit être né en France  Acquis de plein droit à 18 ans (s’il réside en France depuis au moins 5 ans  Puis pour ces enfants, la nationalité peut être demandée :   * A l’âge de 16 ans par l’enfant lui-même * A l’âge de 13 ans par ses parents |
| **Mariage** | Pas automatique, plusieurs conditions :   * Attendre 4 ans avant d’engager la procédure * Le conjoint doit avoir gardé la nationalité française * Une communauté matérielle et affective doit pouvoir être constatée * Etre en situation régulière et ne pas avoir été condamné pour crime ou délit |
| **Adoption** | Si adopté par un français ou confié au service de l’aide sociale à l’enfance |
| **Naturalisation** | Ce n’est pas un droit, plusieurs conditions vérifiées lors d’une enquête :   * Résider en France depuis 2 ou 5 ans (selon les conditions) * Etre de bonne moralité * Parler et comprendre le français * Connaître les droits et les devoirs des citoyens |
| **Double nationalité** | Cas particulier   * Si un enfant naît dans un pays étranger qui reconnaît le droit de sol + nationalité des parents * Par mariage ou naturalisation |

**La Francophonie**

Avec l’anglais, le français est appris et parlé sur tous les continents. Mais perte du terrain face à la culture anglo-saxonne

Distinction :

* Pays langue maternelle ex. Québec
* Pays langue officielle ex. Belgique, Haïti et 30 autres, sur continent africain : Maroc, Tunisie, Côte d’Ivoire …
* Pays langue rare ex. Louisiane

20/03/1970 – Agence de coopération culturelle et technique

* Crée par 3 personnes : (sénégalais, tunisien et cambodgien)

Devient :

**OIF = Organisation Intergouvernementale de la Francophonie :**

* Observe le rapprochement entre pays qui partagent le français comme langue et une culture et des valeurs communs
* 77 Etats
* représente une population de 800 millions de personnes dont 200 millions de francophones
* 1997 adoption de la Charte, objectifs
  + Promouvoir la langue française et la diversité culturelle et linguistique
  + Promouvoir la paix, la démocratie et les droits de l’homme
  + Développer la coopération au service du développement durable
  + Rapprocher les peuples par leur connaissance mutuelle
* Constituée de plusieurs institutions :
* Sommet des chefs d’Etat et de gouvernement =
  + instance suprême
  + se réunit tous les 2 ans, sous la présidence du chef d’Etat hôte (ex. 2008 Québec)
  + rôle = définir les grandes orientations et statuer sur l’acceptation de nouveaux membres
* Conférence ministérielle de la Francophonie
* Conseil permanent de la Francophonie
* Secrétaire général de la Francophonie, Abdou Diouf (ancien président de la République du Sénégal)
* L’Assemblée parlementaire de la Francophonie = organe consultatif qui représente les parlements nationaux
* 4 opérateurs spécialisés :
* TV5 = chaîne internationale de tv
* Agence Universitaire de la Francophonie
* Association internationale des maires francophones
* Université Senghor
* 40 ans le 19 mars 2010

***Vocabulaire ICM***

|  |  |
| --- | --- |
| Monarchie absolue | le roi détient tous les pouvoirs (ou la reine) 🡪 de François Ier à Louis XVI |
| Philosophie des Lumières | siècle des Lumières = XVIIIe siècle  Les penseurs ont marqué le domaine du savoir (science et philo) + l’art par leurs questions et leurs critiques fondées sur la « raison éclairée » de l’être humain et sur l’idée de la liberté. |
| Constitution | Texte qui fixe l’organisation et le fondement d’un organisme, généralement d’un Etat  Ensemble de lois qui définissent le régime politique d’un pays  Acte politique à valeur juridique et loi fondamentale qui unit et régit de manière organisée et hiérarchisée l’ensemble des rapports entre gouvernants et gouvernés et qui maintient la cohésion de la Nation lors de chaque changement de bord politique du gouvernement  Ex. Constitution de 1946  Ex. Constitution de 1958 |
| ONU | Organisation des Nations Unies  Organisation internationale de quasi tous les pays, qui a pour finalité la paix internationale  Objectif = faciliter la coopération dans les domaines :   * Du droit international * De la sécurité internationale * Du progrès social * Des Droits de l’Homme   Fondée en 1945  Siège à New York  Financé par les contributions volontaires et par les Etats membres  6 langues officielles (Anglais, Arabe, Espagnol, Français, Mandarin et Russe) |
| civilité | Codes et rites sociaux |
| moralité | Conformisme accepté |
| citoyenneté | Sens d’un intérêt commun |
| Déclaration | Enoncé de grands principes devant guider l’action des gouvernements, pas de fonction juridique, pas de contrôle |
| Convention | Traité entraînant des obligations juridiques contraignantes pour les Etats, notamment des mécanismes de contrôle |
| Code civil | Ensemble des lois qui définissent les rapports entre les individus (1804) |
| Code pénal | Ensemble des lois qui précisent les conditions où les auteurs d’infractions peuvent être traduits en justice (1791, 1810) |

***Dates et périodes historiques :***

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| XVe à XVIe | XVIe à XVIIIe | 1789 |
| Renaissance | Ancien Régime  Avènement de la 1ère République Française | Révolution Française |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| 1792-1804 | 1804-1814 | 1814-1830 | 1830-1848 |
| Ière République | Premier Empire  de Napoléon Ier | Restauration | Monarchie de Juillet |

1830 = Trente Glorieuses

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| 1814-1815 | 20 mars - 22 juin 1815 | 1815-1830 |
| 1ère Restauration | Cent jours de règne de Napoléon | Seconde Restauration |

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| 1848-1851 | 1851-1870 | 1870-1940 | 1940-1946 | 1946-1958 | 1958-aujourd’hui |
| IIe République | Second Empire  de Louis Napoléon Bonaparte | IIIe République | (Seconde Guerre Mondiale)  Vichy ?? | IVe République  Constitution de 1946 | Ve République  Constitution de 1958 |

***Personnages :***

|  |  |
| --- | --- |
| Thomas Jefferson | Principal auteur de la Déclaration d’Indépendance des Etats-Unis d’Amérique |
| Eléonore Roosevelt | Veuve du président des Etats-Unis  Impulse la rédaction de la Déclaration universelle des droits de l’Homme (1948) |
| René Cassin | (1887-1976)  Impulse la rédaction de la Déclaration universelle des droits de l’Homme (1948) |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |

A revoir :

* La construction européenne
* La naissance de la France
* Les valeurs de la France : liberté, égalité, fraternité
* L’instruction civique en classe, devoirs et droits des élèves et des enseignants
* Les programmes 2008